



CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES CDA/011273/BEN

Marché public de services ayant pour but l'étude sur l'exploitation « Serre de Bockstael » pour la cellule Développement Durable du département Organisation

Pouvoir adjudicateur

Ville de Bruxelles

Département Centrale d'Achats

Renseignements complémentaires

Le soumissionnaire peut demander auprès du département Centrale d'Achats (e-mail : CDA.FO.Team@brucity.be, gestionnaire du marché : Nathalie Barbé) des renseignements complémentaires sur le marché. Il mentionne le numéro du cahier spécial des charges dans l'objet de l'e-mail.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Centrale d'Achats • Departement Aankoopcentrale

Boulevard du Neuvième de Ligne 39, 1000 Bruxelles • Negende Linielaan 39, 1000 Brussel

T. 02 279 42 00 – CDA.Sec.Cen@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be

TABLE DES MATIÈRES

Clauses administratives	3
Clauses techniques	6
Annexes (formulaire d'offre ...)	10

CLAUSES ADMINISTRATIVES

Règles applicables

S'appliquent au marché :

- Le cahier spécial des charges ;
- L'article 29/1, § 7, de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
- L'article 92 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- L'article 4, § 3, de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

Fixation des prix

Le marché est à prix global : le prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché.

Impositions incluses dans les prix

Toutes les impositions auxquelles le marché est assujéti, sont incluses dans les prix unitaires et globaux du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'évaluation du montant de l'offre se fait taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Composantes des prix

Tous les frais, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché sont inclus dans les prix unitaires et globaux du marché, notamment :

- la gestion administrative et le secrétariat ;
- le déplacement, le transport et l'assurance ;
- la documentation relative aux services ;
- la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution.

Recours à des sous-traitants

Le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché qu'il a éventuellement l'intention de sous-traiter ainsi que les sous-traitants proposés.

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur n'a aucun lien contractuel avec ces tiers.

Lorsque l'adjudicataire a proposé certains sous-traitants dans son offre, il ne peut, s'il fait appel à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution, recourir qu'aux seuls sous-traitants

proposés, à moins que le pouvoir adjudicateur ne l'autorise à recourir à un autre sous-traitant.

Contenu et forme de l'offre

Le soumissionnaire établit son offre sur les formulaires destinés à cet effet dans le cahier spécial des charges.

Annexes à l'offre

Le soumissionnaire joint à son offre :

- une note de méthodologie et d'approche ;
- une proposition de calendrier ;
- le détail de prix par livrable ;
- le cas échéant, la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés.

Envoi de l'offre

Le soumissionnaire envoie son offre par e-mail à CDA.FO.Team@brucity.be. Il mentionne le numéro du cahier spécial des charges dans l'objet de l'e-mail.

La date ultime de réception des offres est fixée au 28/04/2020 à 16 heures.

Délai d'engagement

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de 3 mois à compter de la date ultime de réception des offres.

Modalités de prestations

L'adjudicataire est tenu, moyennant le prix remis, de prêter les services pour la cellule Développement durable du département Organisation, boulevard Anspach 6 à 1000 Bruxelles.

Vérification des services

Le pouvoir adjudicateur vérifie les services dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin des services.

Si l'adjudicataire ne reçoit pas de notification dans le délai de vérification susmentionné, les services sont supposés être vérifiés 30 jours de calendrier suivant la date de la fin des services.

Paiements

Les factures, une par livrable :

- sont établies au nom du département Organisation ;
- détaillées par livrable ;
- sont envoyées soit par e-mail à Fact-Bru@brucity.be (un fichier, de préférence en format PDF, contient une seule facture et ses annexes éventuellement demandées), soit via la plateforme Mercurius (informations sur <https://digital.belgium.be/e-invoicing>) ;
- mentionnent le numéro de TVA de la Ville de Bruxelles, c.-à-d. 0207.373.429.

Le paiement est effectué dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin de la vérification des services, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

CLAUSES TECHNIQUES

Contexte

Dans son programme de politique générale 2018-2024, la Ville de Bruxelles s'est engagée à généraliser l'usage d'ingrédients biologiques, de légumes et de fruits frais et de saison, sans aucun organisme génétiquement modifié. Grâce à son important poids d'acheteur, elle favorisera la création d'une filière de circuits courts en mobilisant les maraîchers et fournisseurs les plus proches possibles. La Ville veut alors valoriser l'agriculture urbaine déjà existante (potagers, cultures et composts collectifs) et viser à augmenter les capacités de terrains cultivables pour les candidats-maraîchers.

Dans ce cadre, la cellule de Développement Durable a mis en place le projet « Food for change » et ambitionne de développer l'agriculture urbaine sur deux axes.

- Un axe sur la production locale à destination des Cuisines Bruxelloises
- Un axe sur le déploiement de l'agriculture urbaine sur le territoire de la Ville

Ce deuxième axe de Food for change vise donc à travailler sur le développement d'un réseau d'agriculture urbaine sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Concrètement, notre ambition est d'installer des potagers urbains partout où c'est possible et pertinent. Il s'agit des espaces sur lesquels la Ville a directement un levier d'action (parcs et espaces publics, écoles, logements, bâtiments de la Ville et ses ASBL, propriétés foncières diverses, ...), et des projets citoyens/privés qui pourraient se développer sur le territoire de la Ville. Cette mission se fera dans la lignée de la stratégie Good Food, en collaboration avec le facilitateur « agriculture urbaine » de Bruxelles Environnement. Cet axe s'intègre dans des objectifs tant de production que de sensibilisation.

En parallèle, le contrat de quartier durable de Bockstael en collaboration avec BELIRIS, MSA et Bloc paysage ont identifié les terrains aux alentours de l'ancienne gare Laeken comme lieu potentiel de production avec l'installation future d'une serre. La configuration de la serre s'inspire des exemples visités et des différents témoignages et références récoltés au cours de l'étude du projet. La conclusion de ces études et des envies/besoins recensés auprès de tous les acteurs et intéressés du projet est de permettre qu'un projet d'agriculture urbaine soit mis sur pied pour le quartier.

Plusieurs acteurs dans ce domaine se disent intéressés de répondre à un futur appel à projet qui irait dans cette direction. Pour ce type d'activité, selon les nombreux retours d'expériences préconisent d'avoir un maximum de surface de plantations en pleine terre, combinée avec des surfaces techniques et de préparation des cultures : semis, bacs, rempotage, stockage, ...

Cette demande se combine avec un objectif d'ouverture du lieu au quartier et donc d'inclusion d'un lieu d'accueil du public permettant plusieurs types d'événements : ateliers, formation, réunion/accueil, cuisine, fête, ...

Etant issu d'une initiative de contrat de quartier durable, la continuité de la participation citoyenne est importante pour la détermination de la destination de la serre.

Description de la mission

La mission consiste à réaliser une étude permettant d'identifier différents scénarios d'exploitations et les spécifications techniques de la serre qui répondent aux besoins du quartier. Cette étude se basera sur les besoins des habitant.e.s. Pour ce faire un processus participation sera organisée.

Des suggestions de modifications des installations peuvent aussi sortir de cette étude dans la mesure où cela ne remet pas en cause le permis.

Cette étude sera réalisée sur les abords de l'ancienne gare de Laeken.

Livrables

Livrable 1 : Document listant les besoins des habitants du quartier

L'adjudicataire doit mettre en place un processus participatif pour valider les besoins du quartier pour la serre.

Description du processus participatif :

- au moins 2 réunions doivent être organisées avec les acteurs du quartier ;
- ce groupe se compose d'au moins 10 personnes comprenant les habitants et des personnes de la commission de quartier.

L'adjudicataire fait appel à la maison de quartier et autres structures locales/quartier pour recruter les participants.

Description des besoins :

Un document décrivant les besoins du quartier à la serre est fourni.

Livrable 2 : Identification des types acteurs potentiels et de leur mode de collaboration

L'adjudicataire dresse une liste d'acteurs potentiels pour l'exploitation économique de la serre.

Le porteur de projet économique doit pouvoir intégrer la dimension participative via des activités connexes telles que de la sensibilisation et/ou de la formation et/ou d'accompagnement, le tout à l'attention des écoles et des collectifs de quartiers.

Description du mode de collaboration

Il propose une dynamique d'articulation et de répartition spatiale entre les différents acteurs impliqués dans l'exploitation de la Serre.

Livrable 3 : Différents scénarios d'exploitation de la serre

Selon les contraintes techniques de la serre, il nous propose au moins 3 scénarios possibles de production accompagnés d'une analyse SWOT.

Ces scénarios doivent comprendre une définition claire de la surface allouée (m²) à la dimension productive et complémentaiement à la dimension sociale.

La description d'au moins 3 scénarios qui peut être courte mais qui doit être suffisante pour faire :

- intégrant :
 - une dimension sociale et citoyenne forte (local à côté ou in situ, pour accueillir des bureaux, sanitaires, espace d'accueil au public, lieu de stockage, ...)
 - une dimension productive (légumes/fruits) dominante (des modifications techniques peuvent être apportées à la serre selon les types de production identifiés (proposition de modification de la dimension, possibilité de cultiver à l'extérieur, ...))
 - une dimension horticole peut y être associée en second plan.
- définissant :
 - les différents modèles de gestion ;
 - les modèles économiques : description + analyse swot ;
 - les acteurs impliqués et leur articulation.

Livrable 4 : Analyse détaillée de la solution sélectionnée

Sur base du choix du scénario jugé le plus adéquat par la Ville, une analyse fonctionnelle détaillée du scénario choisi est effectuée en vue de sa mise en application.

Soit :

1. découper le projet et définir la liste des tâches ;
2. définir l'enchaînement logique des tâches et des acteurs concernés ;
3. ajouter les durées et des contraintes sur certaines tâches et intégrer des tâches externes ;
4. définir et attribuer les ressources ;
5. planifier le suivi du projet.

Informations fournies

- Accord de Majorité / Politique Générale 2018-2024 :

[https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/Accord de majorite Ville de Bruxelles 2018-2024.pdf](https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/Accord_de_majorite_Ville_de_Bruxelles_2018-2024.pdf)

- Dossier avant-projet entre Beliris et CQD :
le [lien](#) vers le fichier.

Documents fournis à l'adjudicataire

- Les plans et les permis des bâtiments.

FORMULAIRE D'OFFRE

Date ultime de réception des offres : 28/04/2020 à 16 heures.

Marché public de services ayant pour but l'étude sur l'exploitation « Serre de Bockstael »
pour la cellule Développement Durable du département Organisation

Engagement

Le (La) soussigné(e) (prénom et nom)

ayant la nationalité :

exerçant la profession de :

domicilié(e) à (code postal et commune) :

rue : numéro :

téléphone : e-mail :

ou (pour une personne morale)

La société (raison sociale et forme juridique)

.....

avec numéro d'entreprise :

de nationalité :

ayant son siège social à (code postal et commune) :

rue : numéro :

téléphone : e-mail :

représentée par le (la) soussigné(e) (prénom, nom et fonction), compétent(e) ou habilité(e) à
engager la société :

.....

gestionnaire du dossier (prénom et nom) :

s'engage par la présente à exécuter le marché conformément aux conditions du cahier
spécial des charges CDA/011273 pour

un montant total hors TVA de : €

TVA : €

Montant total, TVA comprise : €

.....

Délai d'exécution : 2 mois après l'attribution du marché.

Facturation

Le soumissionnaire confie la facturation à une autre société :

Oui / Non

Dans l'affirmative, il complète ci-après les coordonnées de la société de facturation.

Raison sociale et forme juridique :

numéro d'entreprise :

siège social (code postal et commune) :

rue :numéro :

téléphone :e-mail :

Paiements

Les paiements sont à effectuer

sur le numéro de compte (IBAN) :

de la banque (BIC) :

Sous-traitance

Le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter une part du marché :

Oui / Non

Annexes

Le soumissionnaire joint à son offre les annexes mentionnées ci-après.

Il les numérote et les intitule comme suit :

- Annexe 1 - note de méthodologie et d'approche
- Annexe 2 - le détail des prix par livrable
- Annexe 3 - une proposition de calendrier
- Annexe 4 (le cas échéant) - Part du marché sous-traitée et sous-traitants proposés

Fait à, le



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles - Séance du jeudi 28 mai 2020

Uittreksel uit het Notulenboek van de beraadslagingen van het College van Burgemeester en Schepenen van de Stad Brussel - Zitting van donderdag 28 mei 2020

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. CLOSE, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Le Collège prend la résolution suivante :
Het College neemt de volgende beslissing :

48 Centrale d'achats - - Achats - (2345393)

Marché public de services ayant pour but l'étude sur l'exploitation "Serre de Bockstael" pour la cellule Développement Durable du département Organisation (CDA/011273/BEN).- Principe et attribution.

1. Adopter le principe du marché en vertu de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.
2. Estimer la dépense sur mois à 10.000,00 EUR, T.V.A. de 21 % comprise.
3. Passer le marché selon les règles auxquelles sont soumis les marchés publics de faible montant, notamment l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics et l'article 4, § 3, de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.
4. Consulter les 7 opérateurs économiques suivants :
 - CENTRE D'ECOLOGIE URBAINE ASBL, avenue Den Doorn 7 Boîte 1 à 1180 Bruxelles ;
 - DIVERSIFERM, passage des Déportés 2 à 5030 Gembloux ;
 - FERME EXPERIMENTALE DE GEMBLOUX AGRO-BIO TECH ASBL, passage des Déportés 2 à 5030 Gembloux ;
 - LE DEBUT DES HARICOTS ASBL, rue des Croix de Pierre 85 à 1060 Bruxelles ;
 - SKYFARMS SPRL, rue Dieudonné Lefèvre 4 à 1020 Bruxelles ;
 - TERRE EN VUE ASBL, rue des Croix de Pierre 85 à 1060 Bruxelles ;
 - ULB - AGROECOLOGY LAB, boulevard du Triomphe 264/2 à 1050 Bruxelles.
5. Adopter le cahier spécial des charges n° CDA/011273/BEN.
6. Attribuer le marché en vertu de l'article 236, §§ 1er et 2, de la nouvelle loi communale et aux conditions du cahier spécial des charges n°CDA/011273/BEN et de l'offre, à l'opérateur économique CENTRE D'ECOLOGIE URBAINE ASBL pour un montant de 9.900,00 EUR, hors T.V.A., montant non assujéti à la TVA.
7. Engager la dépense, au fur et à mesure de l'exécution des prestations, à l'article 10401/74760 du budget extraordinaire de 2020.
8. Communiquer la présente décision pour information au Conseil communal lors de sa plus prochaine séance en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

De 1 à 7. Adopté., 8. Section et Conseil du 08/06/2020 pour information.

Ainsi délibéré en séance du jeudi 28 mai 2020
Aldus beraadslaagd in zitting van donderdag 28 mei 2020

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Philippe Close (s)